

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de convocation : 3 mars 2026

L'an deux mille-vingt-six, le mardi dix mars à 18h00, les membres du Comité syndical du SYVEDAC, sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président, Olivier PAZ, se sont réunis, en séance publique dans les locaux de la Communauté urbaine CAEN LA MER – 16 rue Rosa Parks à CAEN (les Rives de l'Orne), salle de l'Hémicycle.

Nombre de membres en exercice : **106**
Nombre de membres présents : **61**

Etaient présents :

- ⇒ **COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER**
Délégués titulaires : Mme BARILLON, Mme BONAMY, M. BOURGUIGNON, M. CHRETIEN, Mme COUE DA SILVA, M. COUTANCEAU, M. DEGOULET, M. DESMEULLES, M. DUTHILLEUL, M. FLAUST, M. GOUTTE, M. GUENNOC, M. HARDOUIN, Mme LAMY, M. LE LAN, M. LECERF, Mme LEFEVRE-PROKOP, Mme LEGRAND, M. MATHON, M. PINTHER, M. PRIEUX, M. RENARD, M. ROBERT, Mme SASSIER, M. SIX, M. VINCENT.
Délégués suppléants : M. ALLAIRE, M. DAOUT.
- ⇒ **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LISIEUX-NORMANDIE**
Délégués titulaires : M. CHEDEVILLE, M. COOL, M. DESHAYES, M. GALLIER, M. GUILLOT, M. LOUIS, Mme NOGUES, Mme WASSNER.
Délégué suppléant : M. BENARD.
- ⇒ **COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE NACRE**
Délégués titulaires : M. DELAHAYE, M. GAUQUELIN, M. LENEZ.
- ⇒ **COMMUNAUTE DE COMMUNES NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE**
Délégués titulaires : M. CALIGNY-DELAHAYE, Mme DUBOS, M. GERMAIN, Mme GRANA, Mme LELIEVRE, M. PAZ.
Délégué suppléant : M. PICODOT.
- ⇒ **COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON**
Délégués titulaires : M. DENOYELLE, M. MAUGER.
Délégué suppléant : M. LANDREIN.
- ⇒ **SMICTOM DE LA BRUYERE**
Délégués titulaires : M. DELPRAT, Mme FIEFFÉ, M. VALENTIN.
Délégué suppléant : M. BOUJRAD.
- ⇒ **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE FALAISE**
Délégués titulaires : M. BLAIS, M. DEWAELE, M. LE BRET, M. LEBRETHON.
- ⇒ **COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL ÈS DUNES**
Délégués titulaires : M. PESQUEREL.
- ⇒ **COMMUNAUTE DE COMMUNES CINGAL-SUISSE NORMANDE**
Délégués titulaires : M. CARVILLE, Mme ONRAED.

Etaient absents excusés (délégués titulaires) :

- ⇒ **COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER**
Délégués titulaires : M. BAIL, M. BERNARD, M. BERTHAUX, M. BOULEY, M. DESVAGES, Mme DIOUF, M. DIVIER, M. ESCACH, M. GUIDI, M. JOBEY, M. LANDEMAINE, M. LANGLOIS, M. LIZORET, M. LOUVEL, M. MARIE, M. MATA, M. MONTONI, M. POTTIER, M. RAVENEL, M. RIVOIRE, M. SERÉE, M. SIMAR, Mme THOMAS, M. WILLAUME.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-251402681-20260310_260310_07_DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/03/2026

Affichage : 11/03/2026



Syndicat pour la Valorisation et l'Élimination des Déchets de l'Agglomération Caennaise

9 rue Francis de Pressensé • 14 460 Colombelles

Tél. : 02 31 28 40 03 • contact@syvedac.org

www.syvedac.org

- ⇒ COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LISIEUX-NORMANDIE
Délégués titulaires : M. BRIARD, M. GILAIN,
Mme LAMY, Mme REVERT.
- ⇒ COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE NACRE
Délégués titulaires : M. BOSSARD, M. DUPONT-FEDERICI.
- ⇒ COMMUNAUTE DE COMMUNES NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE
Délégué titulaire : M. HILBÉ.
- ⇒ COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON
Délégué titulaire : Mme BLANCHER, M. GOBÉ.
- ⇒ SMICTOM DE LA BRUYERE
Délégués titulaires : M. VANDERMERSCH, M. VAUTIER.
- ⇒ COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL ÈS DUNES
Délégués titulaires : M. GUILLEMETTE, Mme LONCLE, M. OUIN.
- ⇒ COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FALAISE
Délégués titulaires : M. ALIMECK, M. GUILLEMOT.

Etaient absents (délégués titulaires) :

- ⇒ COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER
Délégués titulaires : M. ADAM, Mme BURGAT, Mme FIQUET, M. GOBERT, M. LECOQ, M. RENOUF,
Mme RIBALTA.
- ⇒ COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LISIEUX-NORMANDIE
Délégués titulaires : M. MARIE, M. TISSIER, M. VIGAN.
- ⇒ COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL ÈS DUNES
Délégué titulaire : M. AMILCAR.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-251402681-20260310-260310_07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/03/2026

Affichage : 11/03/2026

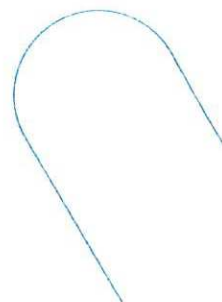
SYVEDAC

Syndicat pour la Valorisation et l'Élimination des Déchets de l'Agglomération Caennaise

9 rue Francis de Pressensé • 14 460 Colombelles

Tél. : 02 31 28 40 03 • contact@syvedac.org

www.syvedac.org



REPUBLIQUE FRANCAISE

DECISION N° 2026/04

N°MARCHE : 25D023

SPEN (Société de Propreté et d'Environnement de Normandie)

Réception et traitement des déchets alimentaire collectés
sur le territoire du SYVEDAC

LE PRESIDENT DU SYNDICAT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Comité syndical du 8 septembre 2020 portant délégation d'attributions au Président ;

Vu la consultation « Réception et traitement des déchets alimentaires collectés sur le territoire du SYVEDAC » lancée par le SYVEDAC selon une procédure appel d'offre ouverte, et la date de remise des offres fixée au 21 novembre 2025 ;

Vu la seule offre reçue, offre déposée par la Société de Propreté et d'Environnement de Normandie (SPEN S.A.S) - Le Mont Tornu - Chemin de la Côte - 14370 VALAMBRAY ;

Vu le rapport d'analyse de l'offre ;

DECIDE

1°) de confier à La Société de Propreté et d'Environnement de Normandie (SPEN S.A.S) - Le Mont Tornu - Chemin de la Côte - 14370 VALAMBRAY, le marché :

Réception et traitement des déchets alimentaire collectés
sur le territoire du SYVEDAC

Le marché comprend un prix de réception et de traitement des déchets alimentaires collectés par les adhérents du SYVEDAC (avec déconditionnement) et un prix pour traiter les éventuelles erreurs de tri. Ci-dessous, le détail des prix unitaires :

Réception et traitement des déchets alimentaires en incluant le déconditionnement	92.00 € HT par tonne
Traitement d'un apport déclassé lié à la présence d'indésirables	225.00 € HT par tonne

Le marché est conclu pour une période initiale courant du 1^{er} avril 2026 au 31 mars 2027 et pourra être reconduit une seule fois pour une période d'un an, soit du 1^{er} avril 2027 au 31 mars 2028

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-251402681-20260310-260310_07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/03/2026
Affichage : 11/03/2026



Le montant estimatif du marché est défini comme suit :

Période initiale – 1 an (1^{er} avril 2026 au 31 mars 2027) :

Montant HT	: 88 730,00	Euros
TVA (taux de 5,5 %)	: 4 880,15	Euros
Montant TTC	: 93 610,15	Euros

Période de reconduction – 1 an (1^{er} avril 2027 au 31 mars 2028) :

Montant HT	: 93 330,00	Euros
TVA (taux de 5,5 %)	: 5 133,15	Euros
Montant TTC	: 98 463,15	Euros

2°) d'insérer la présente décision au registre des délibérations du Comité syndical et d'en rendre compte à celui-ci.

Fait en un seul exemplaire original

À Colombelles, le : 03/03/2026

Olivier PAZ
Président du SYVEDAC

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-251402681-20260310-260310_07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/03/2026
Affichage : 11/03/2026

